

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### Participation au Salon Nautique de Gênes

Cofinancé par le programme de Coopération transfrontalière Interreg Marittimo 2021-2027 Projet simple  
NAUTITECH Jems N° 00303

La Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (France), la Chambre des Métiers de Corse, la Province du Nuoro (Sardaigne) et l'Université de Gênes (Italie) collaborent dans le cadre d'un projet européen intitulé NAUTITECH (2025-2028)

Ce projet vise à renforcer le développement et l'innovation dans le secteur du nautisme sur nos territoires respectifs et favoriser la création de synergies, d'échanges et de partenariats transfrontaliers.

Dans le cadre de son action de développement économique et de soutien aux entreprises de la filière nautique, la CACPL souhaite accompagner quelques entreprises au Salon Nautique de Gênes, événement international de référence du secteur qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 6 octobre prochain 2026.

La sélection sera réalisée en fonction de la pertinence du projet, de son potentiel de développement et de sa contribution à la dynamique économique territoriale.

#### **1. Description de l'accompagnement dans le cadre de cet AMI :**

L'accompagnement se décline en 1 volet et une sélection s'opérera en fonction de la motivation de l'entreprise et de son potentiel de développement dans le secteur du nautisme.

Cet AMI propose à des entreprises du nautisme situées dans les Alpes-Maritimes (06), de bénéficier d'un accompagnement au Salon Nautique de Gênes, en Italie en Octobre 2026, afin de :

- ✓ développer leur visibilité sur un salon international majeur
- ✓ rencontrer des partenaires, clients ou investisseurs
- ✓ identifier des opportunités de développement à l'export
- ✓ valoriser le savoir-faire du territoire
- ✓ Découvrir de nouveaux produits

Cet accompagnement prévoit le voyage entre Cannes et Gênes, l'hébergement 1 à 2 nuits sur place (en fonction du programme) les frais d'entrées et de visite du salon nautique de Gênes.

#### **2. Critères de sélection**

La filière cible du projet NAUTITECH se compose d'entreprises du nautisme et sont plus particulièrement éligibles les entreprises intervenant dans :

- construction navale / refit / maintenance
- équipements nautiques
- services portuaires / maritimes
- innovation maritime / technologies nautiques
- activités liées à la plaisance ou au yachting
- formations dispensées dans le domaine du nautisme

#### Potentiel de développement

- ✓ capacité à se développer à l'international
- ✓ existence d'un produit / service exportable
- ✓ maturité du projet (entreprise structurée ou en croissance)

#### Intérêt stratégique pour le territoire

- ✓ contribution à l'attractivité économique locale
- ✓ création ou maintien d'emplois sur le territoire
- ✓ innovation ou différenciation sectorielle

#### Engagement et implication

- ✓ disponibilité pour participer activement au salon (2 à 3 jours)
- ✓ capacité à représenter le territoire
- ✓ motivation démontrée à développer des partenariats

### **3. Conditions minimales de participation**

- Appartenir aux cibles telles que définies au paragraphe 2
- Disposer d'un siège social et/ ou d'une unité de production sur le territoire de la CACPL
- Être en activité et dûment inscrite au Registre National des Entreprises
- Avoir rempli leurs obligations en matière de contributions sociales et fiscales
- Ne pas avoir dépassé le plafond des aides De Minimis au titre du règlement 2023/2831 (JOUE L du 15.12.2023.

### **4. Réglementation européenne en matière d'aides d'état :**

Le service est gratuit pour les entreprises, mais sera enregistré comme une aide d'état au titre « De Minimis », conformément au règlement (UE) n°2831/2023 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « De Minimis ».

A noter qu'une entreprise participant à cet accompagnement dans le cadre du projet Nautitech cumulera un montant de 1000€ maximum d'aides indirectes. A la fin de cette activité, les entreprises bénéficiaires recevront une notification spécifique du montant précis de l'aide d'état dont ils auront bénéficié.

### **5. Comment participer/soumettre la manifestation d'intérêt :**

Les entreprises souhaitant candidater doivent soumettre leur manifestation d'intérêt par mail à l'adresse suivante :

- ➔ [severine.marchal@cannespaysdelerins.fr](mailto:severine.marchal@cannespaysdelerins.fr)
- ➔ Avec le libellé suivant : Interreg Marittimo Projet NAUTITECH N° 00303 – Demande de participation au salon nautique de Gênes

Accompagnée des documents obligatoires listés ci-après :

- ➔ Lettre de Manifestation d'Intérêt (Annexe 2) complétée et signée ;

→ Déclaration sur l'honneur « De Minimis » (Annexe1) complétée et signée

## **6. Critères de sélection et liste de classement**

La CACPL procédera un examen préliminaire des candidatures reçues, en suivant l'ordre chronologique de soumission, afin de vérifier que les entreprises candidates satisferont aux exigences énoncées à l'article 2 du présent avis.

## **7. Publication**

Le présent AMI sera publié sur le site de la CACPL avec la possibilité de télécharger toute la documentation en lien (annexes comprises). Il sera également publié sur les réseaux sociaux de la collectivité ; et les annexes pourront être demandées sur simple demande par mail à l'adresse indiquée dans l'article 5.

Les candidatures soumises éligibles seront classées en fonction des critères susmentionnées et la liste des candidatures retenues sera diffusée sur le site web de la CACPL ainsi que ces réseaux sociaux.

Les entreprises seront informées de la suite donnée à leur candidature de quinze jours à compter de la date du comité de sélection au moyen d'un avis individuel par mail.

Le présent AMI sera clôturé le 24 juillet à midi, et pourra être clôturé de manière anticipée lorsque toutes les places disponibles ont été occupées.

## **8. Traitement des données à caractère personnel:**

Conformément à l'article 13 du Règlement UE 2016/679 fixant des dispositions relatives à la protection des personnes et d'autres sujets à l'égard du traitement des données à caractère personnel, nous vous informons que les données à caractère personnel fournies seront traitées dans le respect de la législation susmentionnée et des obligations de confidentialité auxquelles sont tenus les partenaires italiens et français du projet NAUTITECH. Les informations spécifiques sont jointes au présent AMI (Annexe 3).

## **9. Publicité et communication**

Personnes chargées de la procédure au sein de la CACPL :

- Séverine MARCHAL, Cheffe de Projets Filières Stratégiques et Intelligence Economique : [severine.marchal@cannespaysdelerins.fr](mailto:severine.marchal@cannespaysdelerins.fr)
- Colin MARCHAND, Alternant - Direction de la Stratégie Action Economique et Marketing Territorial : [colin.marchand@cannespaysdelerins.fr](mailto:colin.marchand@cannespaysdelerins.fr)

Les avis sont publiés sur le site institutionnel de la CACPL ainsi que ses réseaux sociaux (<https://cannespaysdelerins.fr>)